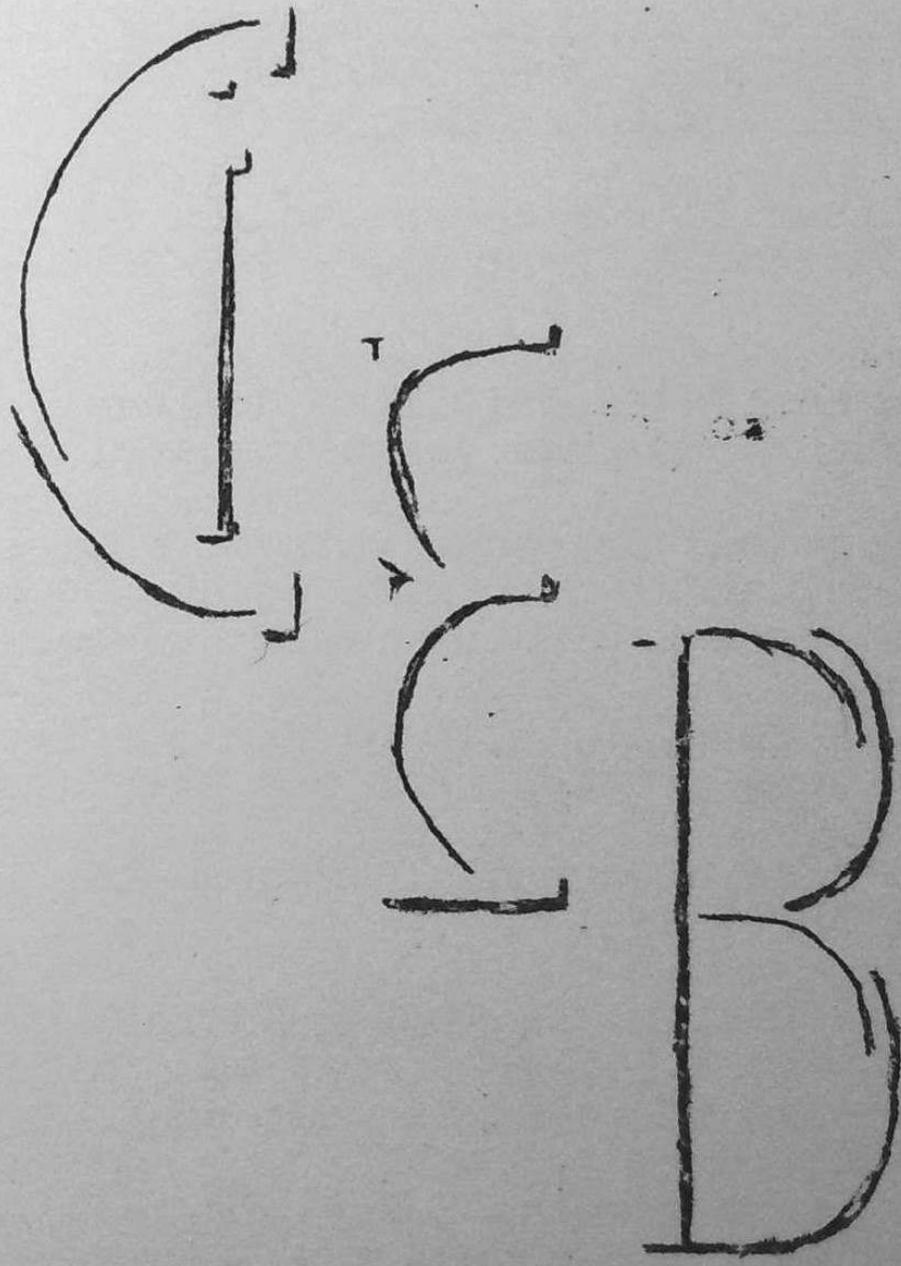


CAHIERS

N° 10

du



MARS-AVRIL 1968

SOMMAIRE DU N° 10

EDITORIAL :

Raisons "scientifiques d'espérer"
LE PROCES DES GULDBLOUPEENS
ET LA CONVENTION DES DROITS DE L'HOMME
LE PROBLEME GEOGRAPHIQUE DE LA BRETAGNE...
QUELLE EUROPE ?
N.A.F.T.A.
L'ASSOCIATION ADC'HINIDIGEZH VREIZH
KENOBEROURIEN AL LEVRIOU
NOTRE VOYAGE AU CANADA

Adressez la correspondance au Secrétariat :
Ti BREIZH, rue de la Pompe - 22, MUR-de-BRETAGNE

Le siège reste 15 rue Guy Môquet, Paris 17e. En
raison d'une indisponibilité du local, les permanen-
ces sont interrompues jusqu'à nouvel ordre.

Nous prions nos adhérents et abonnés de ne pas
prendre de mandat pour nous envoyer 5 ou 10 Fr. Cela
nous fait perdre plus de temps que cela ne vaut. En-
voyez au C.C.P. : C.I.E.B. PARIS 16236 14, ou en tim-
bres-poste de 0,30, 0,20 ou 0,70 (les timbres plus
forts ne sont pratiquement pas utilisables)

Prière de bien vouloir renouveler l'abonnements
aux CAHIERS (1 an : 5 Fr.)

NE PAS OUBLIER DE NOUS AVERTIR DE VOS CHANGE-
MENTS D'ADRESSE. Si vous rentrez, faites-nous savoir
votre adresse en Bretagne pour continuer à recevoir
les CAHIERS.

Nous faire savoir, S.V.P. le résultat des propo-
sitions d'emploi que nous vous envoyons. (Au bout de
deux mois sans nouvelles du résultat, nous supposons
que vous êtes rentrés et nous annulons la fiche. Si
vous voulez recevoir d'autres propositions, tenez-
nous au courant.

Cahiers du

C.I.E.B.

Mars-Avril 1968

Le numéro 1 Fr N° 10
Abonnement: un an: 5 Fr

Organe du COMITE D'INFORMATION
DE L'EMIGRATION BRETONNE

Rédaction-Administration : 15 rue Guy Môquet, Paris 17e
C.C.P. : C.I.E.B. - PARIS 16236 14
Direction : Marie Anne KERHUEL

Editorial

RAISONS "SCIENTIFIQUES" D'ESPERER...

Le début de l'année 1968 a vu pas mal de
péripéties.

D'abord, chez nous, l'accélération des
démonstrations... fracassantes.

Il y a deux ans, elles étaient symboli-
ques. En Juillet dernier, elles sont devenues ef-
fectives - aux dépens de l'E.D.F., cette fois. A
l'automne, la perception de Lorient, une seconde
fois; mais non plus en manière d'avertissement :
une sérieuse détonation, juste au moment voulu
pour troubler une réunion voisine honorée des of-
ficiels Et, depuis le début de l'année, le ryth-
me s'accélère :

Quimper et Saint-Brieuc, le 5 Janvier ;
Plouzévédé le 16; Saint-Pol et Plouescat le 26...
Dans la nuit du 11 au 12 Février, 775 k. de plas-
tic volés dans une entreprise de Loudéac. Certain-
nement pas pour les revendre, Combourg, Le Faouët...

Où en serons-nous dans un an ?

Le reste du monde s'est agité, à son échel-
le, comme nous à la nôtre, ainsi que tous les pe-
tits peuples.

M. Wilson s'est cru obligé de démentir les
rumeurs de prochain octroi du Home Rule au Pays
de Galles et à l'Ecosse - tellement, à la suite
des récents succès électoraux de Plaid Cymru et
du Scottish National Party dans des élections par-
tielles, les sphères politiques de Londres "se
précipitaient dans le wagon du Home Rule". Une
confirmation de ces succès aux prochaines élec-
tions générales emportera très probablement la
décision. Les Anglais s'y attendent tout autant
que les Parisiens aux prochaines revendications
d'indépendance de la Bretagne.

Aux dernières nouvelles, c'est la Belgique
qui se trouve en face d'une menace de dislocati-
on (laquelle est inévitable si l'on continue à
ne vouloir rien changer...) Là aussi, d'année en
année, on a mesuré l'accélération de la pesanteur.
En Espagne, la répression, de plus en plus lourde,
ne parvient pas à supprimer le problème Basque et
le problème Catalan. Après celles d'Asie et d'Afri-
que, la carte d'Europe se refait.

Après les coups de théâtre sur la livre et
le dollar, les événements du Vietnam (on a oublié
l'incident Coréen, complètement éclipsé et le
Jourdain n'a pas réussi, malgré ses gros titres,
à forcer l'attention. Une fois de plus, le monde
évolue à l'envers de ce que nous annoncent les
prouphètes qui décrivent les horizons 1980 ou au-
tres.

Est-il vrai, comme ils s'évertuent à nous
le faire croire, que nous sommes à l'époque des
"grands ensembles" et des "super-Etats" ? Il me sem-
ble au contraire que c'est là une vue d'esprits at-
tardés, qui en sont restés à 1900. Cette période
est déjà derrière nous et le tournant est pris vers
l'éclatement de toutes les formations trop grandes
et à cause de leurs dimensions mêmes ARTIFICIELLES.

La loi biologique qui condamne le gigantis-
me et ramène les espèces démesurées à des dimensio-
ns plus saines est valable aussi pour les Etats.
Comme ont disparu les monstres du secondaires, les
empires, quand ils ont atteint une certaine taille
- au moment où ils se proclament "éternels" (!) -
Dieu seul est éternel ! - se défont et sortent de
l'histoire. La catastrophe est souvent très rapide.
L'empire Anglais et l'Empire Français se sont effon-
dres en quinze ans; le processus atteint maintenant
leur territoire européen. L'empire soviétique a com-
mencé à chanceler (en 1917, l'empire Russe s'était
décomposé en un an) en 1956 et nous voyons depuis
ses satellites lui échapper progressivement : après
le Roumanie, la Tchéco-slovaquie; le processus de
vra continuer jusqu'à la libération des pays consi-
dérés comme définitivement acquis - territoire "in-
tégral" - qui ne sont pourtant en droit que des soi-
disant "Républiques Fédérées": Ukraine, Géorgie, Ar-
ménie, Biélorussie, Pays Baltes.

Le Québec, qui bénéficie au Canada d'une
constitution fédérale, trouve encore qu'il n'en a
pas assez et le Président de la République Françai-
se l'encourage de la voix et du geste, à "revendi-
quer" sa liberté... M. Gilles Grégoire, l'un de ses
élus, vient nous prier d'offrir nos deniers pour
soutenir ses revendications. Donnant, donnant: qu'il
fasse lui aussi notre propagande... Il nous répondra
sans doute que "charité bien ordonnée commence par
soi-même. C'est exactement notre avis.

Nous avons vu cet hiver l'impensable :
les puissants Etats-Unis recevant du petit Vietnam
une inimaginable "déculottée" excusez-moi l'expres-

sion, il n'y en a pas d'autre. Ce qui s'est passé au Vietnam, en ce début de Février est bien la dernière des choses auxquelles le monde s'attendait ! Je me demande ce que M.M. les Experts des "grands ensembles" et des "super-Etats" peuvent en bien en dire... Elle prouve que les "Gros" sont impuissants devant les méthodes propres aux petits.

Finalement, nous constatons l'application, sur le plan politique, de la loi biologique qui condamne les organismes géants : les empires ne dépassent jamais une durée de quelques siècles; souvent beaucoup moins; mais les petites nations traversent des millénaires : tantôt libres, tantôt asservies par un empire; mais elles survivent à l'intérieur de celui-ci et sont la cause de sa chute: parce qu'elles sont une formation naturelle; tandis que le grand Etat est artificiel - même lorsqu'il essaie de se parer du nom usurpé de "nation"; d'autant plus revendiqué qu'il ne correspond qu'à une vue de son administration; mais qu'en réalité il est fait d'une juxtaposition de nations différentes, qu'il essaie vainement d'amalgamer : la nature ne transforme pas un chat en chien et lorsqu'elle va jusqu'à produire un mulet, il est stérile !

Il n'y a plus de dinosaures; mais certains de leurs contemporains beaucoup plus petits existent encore. Voilà pour nous une "raison scientifique" d'espérer.

M. Kerhuel

En raison de difficultés survenues sur le local, nos permanences sont actuellement interrompues. Ecrire au Secrétariat - Ti Breizh - Rue de la Pompe - 22, MUR-DE-BRETAGNE.

Nous n'avons pas demandé de renouvellement des cotisations, le temps nécessaire pour rentrer étant très variable selon la branche et les occasions. Prière de renouveler l'abonnement aux CAHIERS, soit 5F. C.C.P. C.I.E.B. I6236 I4 Paris

LE PROCES DES GUADELOUPEENS...

Ce procès devant la Cour de Justice soulevait une question que chacun se pose; mais que la jurisprudence n'avait pas encore tranchée:

Le texte de la loi du 29 Juillet 1939, sur le délit d'atteinte à l'intégrité du territoire est-il encore applicable ?

Ce texte (renforcé en 1960) réprime très sévèrement toute tentative de détacher une partie du territoire se trouvant sous la souveraineté de l'Etat Français. Ils n'ont pas été abrogés par le Parlement. Mais, depuis dix ans, nous avons vu le chef de l'Etat signer des actes qui renonçaient à cette souveraineté sur toute l'Afrique...

Or, si l'on pouvait dire que l'évacuation de l'Indochine était la conséquence d'une guerre perdue - de même que la perte de l'Alsace-Lorraine en 1870 - il en allait tout différemment de l'Afrique noire, où il cédait à une pression morale et même de l'Algérie, où le F.L.N. était loin de la victoire sur le plan militaire, et où l'on a vu la police française tirer sur les Français d'Algérie parce qu'ils refusaient la sécession de ce territoire ! situation sans précédent dans l'histoire et en contradiction totale avec les textes alors en vigueur...

Faut-il en conclure que le Chef de l'Etat est au-dessus de la loi ? ou que les textes en question sont caducs ?

Cette dernière thèse peut parfaitement être soutenue sur le plan juridique, ainsi qu'il a été indiqué au procès. Car, si le Parlement n'a pas abrogé explicitement la loi pénale de 1939, la sécession de l'Algérie - qui était divisée en "départements français", théoriquement "territoire intégral" (!) comme le sont aussi les "départements d'Outre-mer" (!) - a été approuvée par le referendum de 1962. Or le referendum, émanation DIRECTE de la volonté populaire est, sur le

plan constitutionnel, plus puissant que la loi, qui émane du Parlement - c'est à dire qui ne traduit qu'indirectement la volonté populaire.

Nous sommes donc actuellement en face d'une complète incohérence juridique.

Comme il fallait s'y attendre, la Cour n'a pas osé trancher l'alternative. L'accusation se trouvait (par bonheur pour les magistrats !) très mal établie en fait, ce qui a permis de déclarer que la culpabilité des prévenus n'était pas établie... sans aborder la question de droit.

L'aspect juridique reste donc indécis. Mais l'opinion et la Cour elle-même étaient visiblement conscients de l'illégisme et de l'impossibilité EN RAISON de continuer à appliquer un texte qui a été aussi officiellement tenu pour inexistant...

La-dessus, l'Assemblée Territoriale de la Nouvelle-Calédonie avait voté une motion qui demandait "une autonomie interne, dans le cadre des institutions républicaines", M. Billotte a sèchement répondu, sur le ton d'un proviseur lançant des collègues indisciplinés "Le Gouvernement n'entend pas donner suite à cette demande"...

Entendez bien les institutions républicaines (françaises...):

PRINCIPE SACRÉ : la souveraineté repose dans le peuple.

Application (non moins sacrée): le Gouvernement est seul maître de droit divin et le peuple dit souverain n'a qu'à encaisser

(Je dois à la vérité de dire que TOUS les gouvernements français, qu'ils soient de droite, de gauche ou du milieu ont jusqu'ici appliqué de cette façon le sacro-saint principe de la souveraineté populaire...)

suite p. 20

LE PROBLEME GEOGRAPHIQUE DE LA BRETAGNE

On nous répète sans cesse que nous sommes "excentrés". Excentrés par rapport à quoi ?

La terre est ronde. Nul ne peut donc être "excentré" d'une façon absolue. Il a toujours un voisin de l'autre côté. Il peut toujours, s'il le veut, se considérer comme le centre du monde. L'île de Pâques, isolée au milieu du Pacifique, est appelée le "ombilic de la terre" par ses habitants...

Les Français nous disent "excentrés" parce que, pour eux, le monde finit au rivage occidental "Finis terrarum" ! Fin de la terre ? pour nous, c'est là que commence le reste du monde. L'Amérique est en face... et, avec les moyens modernes, il n'y a plus de distances.

La mer est, pour les Français une espèce de vide absolu, une frontière, une barrière. Ils ne regardent jamais qu'une carte à plat, découpée en morceaux, qui ne sont pas susceptibles de se recoller : l'Europe sur une page de l'atlas; l'Amérique sur une autre; l'Asie sur une troisième; trois morceaux rigoureusement distincts qui ne communiquent pas et que l'on range dans des tiroirs séparés.

Pour nous, qui raisonnons sur la sphère de la mappemonde et qui avons l'habitude d'en faire le tour, en réalité ou en imagination. Nous pensons en fonction de bassins maritimes, autour desquels les terres se rangent, communiquant entre elles par ce trait d'union qu'est la mer. Ainsi pendant toute l'antiquité (remontant au delà de l'histoire) nous avons commercé avec l'Afrique du nord et l'Espagne, puis avec la Méditerranée orientale, d'où est venue notre civilisation du bronze - et nous sommes encore plus proches, par les traditions et la conception de la vie, des vieilles civilisations de l'Orient que de la France qui nous touche ou de l'Allemagne géographiquement moins éloignée. Elles sont

dans notre dos et nous ne les regardons pas: car nous avons toujours regardé vers l'océan. Chez nous on va toujours vers la côte: vers l'ouest, le nord ou le sud; mais il y a une direction qu'on ne prend que sous la contrainte: celle de l'est, celle de la terre - quand on est forcé d'aller discuter avec le percepteur, par exemple... Cela ne rend pas la direction de l'est sympathique!

Alors bien évidemment, lorsque les gens qui sont dans notre dos s'évertuent à vouloir orienter notre économie à l'envers de la direction qu'elle prend naturellement, ce n'est pas étonnant si cela ne tourne pas rond.

Mais l'on sait bien que les Français sont des gens qui mangent des beefsteak-frites et ignorent la géographie!

Quant à être excentrés! ces gens-là n'ont jamais regardé une mappemonde! Nous sommes au centre de la mer la plus fréquentée du globe... A condition de penser "MER" et non pas "CONTINENT"

SUR QUELS MARCHÉS VENDRE ?

Naturellement, il faut chercher les marchés qui ont besoin de nos produits et sur lesquels nos concurrents sont plus loin que nous.

Prenez le cas de nos produits agricoles. On nous offre, dans de bonnes conditions douanières, le marché français, le marché allemand, le marché italien (celui-ci pour la viande seulement, car l'Italie est abondamment fournie en légumes par son mezzogiorno. Inutile de parler du marché hollandais ni du marché belge - sauf ce dernier pour quelques primeurs (les Hollandais les font venir en serres) et sur une période très courte.

On voit tout de suite que le marché allemand a son ravitaillement à sa portée, avec les Hollandais et les Danois, qui lui offrent les mé-

mes produits que nous; mais sont aux frontières; tandis que nous avons toute la France à traverser. Et la S.N.C.F. ne nous fait pas les réductions que font les chemins de fer italiens aux fruits et aux légumes du Mezzogiorno.

Il est bien évident qu'à l'arrivée, nos paysans sont obligés d'aligner leurs prix sur ceux des concurrents Hollandais et Danois - lesquels ne paient presque pas de transport. La traversée de la France viendra en déduction (pour le plus grand bénéfice de la S.N.C.F.) de ce que toucheront nos paysans. Il n'est pas étonnant qu'ils ne trouvent pas véritable un prix ainsi amputé. Les Hollandais non plus ne s'en contenteraient pas. En outre, ils subissent l'ensemble des conditions défavorables qui pèsent sur toute la production française (ce qu'on se garde bien de nous avouer...) fiscalité pesante, tracasseries administratives et dirigisme à l'envers et le coût des crédits d'investissements, plus élevé que dans aucun autre pays européen.

Mais ce dont on se doute beaucoup moins, c'est que le marché parisien est, pour nous, exactement dans le même cas. Nos concurrents y sont: Normandie, Maine Anjou, Touraine, Eure, Oise, Ile de France - tous placés dans les cercles intérieurs situés entre nous et ce marché. Dans l'immédiat après-guerre, nous avons corrigé le handicap de la distance en modernisant bien avant eux et en lançant des cultures intensives à grand rendement et des élevages industriels de poulets. Cette modernisation, entreprise en pionniers, sans aide, a été faite dans des conditions financières difficiles. Rien n'était prévu pour ces "réformes de structures" dont nous étions initiateurs. Nos cultivateurs ont protesté, barré les routes, scié les poteaux téléphoniques. Le Gouvernement, qui ne cède qu'aux arguments frappants, a donné, à grande publicité, "des crédits"... Bien entendu, ces crédits ont été offerts à tous les agriculteurs de l'hexagone. Ceux du Val de Loire, de l'Oise, de l'Ile de France, qui, jusqu'ici, en étaient restés aux méthodes à faibles rendements, maintenant qu'on leur offre tout, gâche aux manifestations de nos paysans, de

QUELLE EUROPE ?

Dans une interview donnée à Bretagne-Magazine d'Avril (l'ultime numéro) M. Ollivro, député-Maire de Guingamp, s'inquiète de l'orientation manifestée à Bruxelles qui nous destine aux parcs nationaux selon la meilleure formule parisienne.

"J'ai parcouru récemment une lettre des Communautés Européennes qui disait ceci : la Bretagne doit se diriger vers la forêt et vers la production de viandes rouges. Si c'est cela l'Europe, nous la refusons ! Je me demande si un supra-jacobinisme n'est pas en train de naître à Bruxelles. JE me demande quelle différence il peut y avoir entre cette lettre que nous avons reçue venant de Bruxelles et certaines affirmations que nous avons connues venant de Paris..."

Comment en serait-il autrement ? Les plans et la politique économique de la Communauté sont faits pour chaque région par des fonctionnaires ministériels délégués par le gouvernement de l'Etat qui la tient sous sa coupe. Ils arrivent à Bruxelles, imbus de l'optique parisienne et nantis d'instructions précises.

(qu'il ne s'agit pas de transgresser, car ils se feraient rappeler. Or la délégation dans un organisme international est un accoutrement de carrière d'autant plus apprécié qu'il n'est pas seulement honorifique; mais comporte un traitement confortable, dispensé d'impôt...)

Nous avons déjà tenu à Paris, en Février 1962, une Table Ronde, réunissant des représentants des différentes provinces Françaises avec des Basques d'Espagne, un Flamand et un Wallon au cours de laquelle j'avais attiré l'attention sur ce danger, qui nous menace d'une Europe EXACTEMENT LE CONTRAIRE DE CELLE QUE NOUS VOULONS. J'avais vu d'assez près dans quel esprit mes collègues s'en allaient à Bruxelles...

N.A.F.T.A.

(North Atlantic Free Trade Area)
(Zone de Libre-Echange de l'Atlantique-Nord)

Ce sigle va-t-il représenter pour nous l'avenir ?

Le parti libéral Canadien souhaite étendre à tout l'Atlantique-Nord le libre-Echange que le Canada pratique avec les Etats-Unis. L'idée y a été lancée par deux sénateurs : Paul Douglas et Jacob Javits. Ceux-ci ont proposé à la Grande-Bretagne, par le truchement d'une lettre au Times, d'entrer dans la combinaison, juste au moment où M. Wilson présentait sa demande d'entrée dans le Marché Commun.

A cet instant précis, tous les yeux étaient tournés à Londres d'un autre côté et les sénateurs américains passèrent inaperçus. Puis la démarche de M. Wilson ayant reçu, du côté français, l'aimable accueil que l'on sait, un député travailliste, M. Robin Turton a pris en main la propagande du projet de N.A.F.T.A. et les Anglais commencent à y réfléchir.

Très sérieusement...

Nous aussi certainement, nous y réfléchissons. Car si la N.A.F.T.A. voit le jour, tel est évident le "Grand Ensemble" qu'il nous faut rejoindre.

La LIGUE CELTIQUE, qui préside le député Gallois, Mr Gwynfor Iwan, tiendra sa réunion annuelle à Bangor (nord-ouest du Pays de Galles) les 1er et 2 Juin. Les deux réunions ouvertes au public porteront sur la coopération inter-celtique pour la liberté et la prospérité économique.

A Londres, au milieu d'août se tiendra une réunion importante, lancée par M. John Papworth, éditeur de "Newspaper", sur le thème "L'échec des Etats"

l'argent sur un plateau, se sont mis, eux aussi, aux élevages industriels.

Résultat : il y a quatre ou cinq ans, on trouvait, dans tous les Prisunics, de Paris et autres points de vente à gros débit, des oeufs bretons, du poulet breton (les Bretons de Paris les recherchaient de préférence) Depuis trois à quatre ans, les oeufs sont "des Yvelines" les poulets "du Val de Loire". En termes clairs, nos payéans ont tiré les marrons du feu pour leurs concurrents.

Ces concurrents paient un transport moitié plus court s'il s'agit des Angevins ou des Bas-Normands, insignifiant s'il s'agit de l'Europe, de l'Alsé, ou de l'île de France. Donc ils peuvent offrir leurs produits un peu moins cher, en s'y retrouvant fort bien.

Telle est la principale raison de la mévente actuelle de nos produits "modernisés".

DES MARCHES OU LES CONCURRENTS SONT PLUS LOIN...

Laissons de côté ce guépier parisien, où nous serons toujours rûlés et demandons-nous où nous pourrions vendre nos produits à égalité de chances avec nos concurrents.

Nous pensons tout de suite à Londres, dont nous sommes d'ailleurs un peu plus près que de Paris. L'agriculture britannique, bien qu'elle se soit beaucoup relevée - à coups de subventions de son gouvernement, qui avait mesuré, pendant la guerre, le danger de ne pouvoir se nourrir - ne suffit pas à approvisionner son marché.

Nos concurrents sur ce marché : Irlande, Hollande, sont à distance sensiblement égale; le Danemark est sensiblement plus loin. En outre, la distance est suffisamment courte pour que presque tous nos produits puissent être transportés par mer : donc à coût réduit.

MAIS NOUS NE SOMMES PAS DANS LE MEME ENSEMBLE DOUANIER...

Le système d'Etats auquel nous appartenons a posé des barrières artificielles, à l'envers de la géographie.

Un autre marché auquel on ne pense pas, parce qu'il était trop éloigné il y a cinquante ans, c'est l'Amérique. Les progrès de l'aviation et l'abaissement de ses frets, le développement des cargos à chambres froides rendent aujourd'hui possible le transport de tous nos produits agricoles, même des plus périssables, sur les côtes Atlantiques du Canada ou des Etats-Unis.

Or ces pays ont un climat beaucoup plus contrasté que l'Europe Occidentale, qui ne leur permet pas, même à la hauteur de New York, la culture des primeurs. Habitues à une économie industrielle, ils n'ont jamais pratiqué l'agriculture intensive à l'Européenne - seule la Californie a l'équivalent. C'est elle qui, de l'autre extrémité des Etats-Unis, au Sud-ouest, sur la côte du Pacifique, ravitaille en fruits et légumes frais la côte Atlantique.

Regardez encore la mappemonde - je dis bien la mappemonde et non la carte à plat, qui déforme les distances, agrandit démesurément les régions qui remontent vers le pôle : la traversée du nord de l'Atlantique est moins longue que celle des Etats-Unis dans la diagonale. Nous sommes plus près de New-York que la Californie...

Quant aux produits laitiers, les magasins de New-York sont ravitaillés par la Hollande et le Danemark. Là aussi, l'avantage de notre situation géographique est évident.

Pourquoi ne pouvons-nous pas en profiter ? Pour deux raisons :

Le régime douanier est défavorable
IL N'Y A PAS DE SERVICE AERIEN reliant di-

rectement la Bretagne à l'Amérique: il faut aller le chercher à Orly; IL N'Y A MEME PAS UN SEUL AERODROME CIVIL POSSEDANT DES PISTES ASSEZ LONGUES pour les gros cargos qui traversent l'Atlantique; elles sont bonnes tout juste pour Air-inter ou les petits avions qui traversent la Manche.

Les pistes qui seraient nécessaires existent en Bretagne; on nous a requisitionné de grandes surfaces de terres excellentes pour les construire comme à Landivisiau... à Lann Bihouée etc.; mais nous ne sommes pas autorisés à nous en servir: ce sont des aérodromes militaires, jalousement tenus à l'écart du commerce international...

De sorte que si nous voulons expédier en Amérique nos produits périssables, il nous faudra d'abord les envoyer sur Paris, d'où ils repartiront quand ils auront payé DEUX FOIS LE TRAJET INUTILE.

Ce qui nous remet à peu près à la même distance que la Hollande, tout l'avantage de notre situation étant perdu...

C'est ce que les Français appellent "administrer rationnellement".

M. Ma-tray nous exhorte à nous intégrer dans "le Grand Ouest", afin que Nantes reste le débouché sur la mer du Val de Loire et de la Vendée.

Le malheur est que le Val de Loire ne se considère pas comme orienté sur Nantes et s'obstine à ne regarder que vers Paris. Si Nantes voulait bien devenir un satellite d'Angers, métropole de l'Ouest... quant aux Vendéens, ils ne demanderaient pas mieux que de s'associer à la Bretagne.

Le Grand Ouest est donc une chimère, car on ne marie pas les gens malgré eux. L'association Bretagne-Vendée est la seule qui pourrait tenir. Mais Paris garde, à ce sujet, de mauvais souvenirs historiques.

L'ASSOCIATION "ADC'HANIDIGEZH VREIZH"

(Association à but non lucratif)

BUT : Se donne pour tâche, avec l'aide de ses membres, colporteurs bénévoles et occasionnels d'écrits, de diffuser, par la méthode de la visite à domicile, tous journaux, revues, brochures, livres, tracts, disques, visant à une promotion générale et celtique des habitants des cinq départements bretons.

CONDITIONS D'ADMISSION : Etre âgé(e) d'au moins dix-huit ans (ou fournir une autorisation écrite des parents) sinon aucune condition; compatibilité avec autres activités. Mais nécessité :

- 1°) d'avoir la volonté réfléchie de servir la Bretagne et le Celtisme
- 2°) de placer cet idéal en dehors de ses options politiques.
- 3°) de considérer qu'chaque étant seul, (ou avec un associé) responsable sur le territoire choisi, devra compter sur son dynamisme propre pour accomplir sa tâche.
- 4°) de développer l'esprit d'initiative, de persévérance, de méthode et volonté de coopération avec l'association.

LIEU D'ACTIVITE : Chaque "Diligent d'Armor" (ou groupe de deux) choisit un quartier proche de son domicile dans toute région de Bretagne et où existe une émigration bretonne.

TEMPS A CONSACRER : Deux heures pleines de visites dans les foyers par semaine. (Vente à la criée interdite, sauf autorisation)

METHODE DE DIFFUSION : Distribution initiale de tracts fournis par la société, ensuite, visite générale à chaque domicile, aux fins de présenter et proposer les différents journaux, revues de toutes tendances du mouvement ainsi que les catalogues des livres

des auteurs bretons et des livres concernant la Bretagne et le Celtisme, catalogues de disques. Révisité mensuelle à chaque foyer intéressé, dans les autres moins fréquemment ou, selon les cas, ne plus retourner.

APPROVISIONNEMENT : Individuellement aux sources des écrits, suivant prévision de placement. Paiement comptant à la commande.

RESSOURCES : Chaque Diligent gardant la moitié du boni pour ses petits frais, adresse le reste au siège, ainsi qu'une cotisation annuelle comme membre actif. Egalement cotisation des membres bien-faiteurs.

ACTIVITE DU SIEGE : Organiser et coordonner le développement de l'association, contacter les Diligents périodiquement, étudier et impressionner des différents tracts et formulaires, cartes de membres, rédaction du bulletin trimestriel, organisation de congrès, comptabilisation des rapports de services et diffusion dans la presse.

LIAISON AVEC LE CENTRE : Chaque début de mois, le Diligent d'Armor adresse un rapport d'activité (selon formulaire fourni) sur les placements effectués et le temps passé, ultérieurement visites régulières d'un responsable d'arrondissement.

LEGALITE : L'association sera déclarée selon la loi du 1er Juillet 1901 après le 1er congrès. Le colportage occasionnel (non professionnel) n'est soumis à aucune déclaration.

COTISATION : 25 f. par an, couvrant insigne, carte, bulletin trimestriel, Dito pour membres bien-faiteurs. Ecoles, étudiants, invalides et retraités : 10 f.

Brochure explicative contre 3f. en timbre ou chèque; délai 3 à 4 semaines. Inscriptions à partir du 15 Mars 1968. Commencement d'activité à réception des tracts.

Ch. M. LE LOUREC, 75 Av. Hoche - 92 GOUSSAINVILLE
C.C.P. Paris 9601-76

COMMENTAIRE

Ce projet d'une nouvelle association, d'un type tout à fait nouveau, vient au moment où tout le monde sent le besoin d'une réorganisation complète. Sa méthode est empruntée aux protestants qui vont vendre des Bibles et des brochures religieuses de porte en porte. (sa terminologie s'en ressent un peu)

Cette méthode est mise au point par une longue pratique et s'est prouvée efficace. Toutefois, une sérieuse adaptation devra être faite pour l'appliquer à notre matière et j'ai déjà signalé à son initiateur plusieurs points de son projet qui seraient d'une application difficile. Par exemple, "l'approvisionnement individuel aux sources" devra être remplacé par un approvisionnement organisé, d'une part parce que les sources sont trop dispersées, d'autre part parce que son coût serait trop élevé: le départ devra être pris au stade "gros". La répartition des "boni" devra être étudiée de près et sera pratiquement plus complexe que cela.

D'autre part, si l'idée d'offrir le choix de toutes les publications du Mouvement Breton fait preuve d'un large éclectisme, il faut bien dire qu'elles ne sont pas toutes adaptées à une diffusion dans le grand public : quelques unes parce qu'elles seraient difficilement comprises; un plus grand nombre parce qu'elles sont trop exclusivement des bulletins d'association, souvent très spécialisés et n'intéressent que leurs membres. "Raser" le grand public ne peut servir à rien.

Enfin, malgré l'abondance de publications du Mouvement, il ne possède pas tout l'éventail énuméré. Le catalogue des disques est relativement facile à établir (la base en étant constituée par le petit catalogue commercial de la maison "Mouez Breizh", à Quimper et celui de l'Iroise à Brest; Le nombre des disques bretons dispersés chez divers éditeurs n'est pas considérable. En revanche, celui des auteurs bretons et des livres sur la Bretagne n'a jamais été fait

et se présente à peu près comme un travail de bénédictin, en raison de leur nombre et de leur dispersion dans toutes les maisons d'édition.

Enfin, il manque une série de brochures consacrées chacune à un aspect du problème breton, exposé clairement et de façon concrète, en fascicules de vingt à trente-deux pages, de façon à ce qu'on puisse les vendre de un à deux francs. Il existe des livres excellents; mais rédigés pour des intellectuels d'une lecture trop abstraite et que leur coût empêche de toute façon de pénétrer dans les milieux populaires.

Pour que les méthodes qu'emploiera Adc'ha-nidigezh Vreizh portent leurs fruits, il va falloir tout d'abord préparer les instruments adaptés au travail prévu. Cela va être le premier travail de nos "Kenoberourien al Levriou".

KENOBEROURIEN AL LEVRIOU

Nous avons annoncé dans notre précédent numéro qu'un projet de coopérative ouvrière d'édition et d'imprimerie était en préparation. Avec les fêtes de Pâques, elle est arrivée à prendre forme. Elle s'installera à Mûr-de-Bretagne. Les délais de livraison des machines l'obligeront à ne commencer à travailler qu'en septembre; mais elle compte bien présenter dès le début d'octobre ses premières réalisations.

La création de la coopérative va permettre de rentrer à cinq ou six de nos compatriotes, appartenant à des professions difficiles à rapatrier, car elles sont déjà excédentaires. Si elle prend un bon développement, elle créera des emplois pour les jeunes.

Les deux entreprises artisanales (menuiserie et crèperie) fondées par ^{des} compatriotes rentrés de Paris il y a dix-huit et huit mois, ont déjà créé deux emplois pour des jeunes de Mûr.



Zi Breizh

Place de l'Eglise

22 - MUR-DE-BRETAGNE

(Frères du Lac de Guerledan)

ARTISANAT D'ART BRETON

C R E P E R I E

(Première création "C.I.E.B.")

ET LA CONVENTION DES DROITS DE L'HOMME

La France (soi-disant pays de la liberté...) va-t-elle se résigner à ratifier la Convention des Droits de l'Homme dont le texte a été établi à Genève le 3 septembre 1953.

Cette Convention a été ratifiée par tous les pays européens de ce côté du rideau de fer à l'exception de quatre, à savoir: la Suisse, en raison des libertés des Cantons; l'Espagne et le Portugal; enfin la France...

Plusieurs des pays signataires ont modifié certaines dispositions constitutionnelles (Norvège) d'autres pays (Belgique, Autriche) ont rectifié leur droit pénal, afin de se conformer à la Convention. La Suisse procède actuellement à une révision constitutionnelle dans le même sens. Les représentants français qui se retrouvent ainsi au coude à coude avec les deux dictatures de la péninsule Ibérique, se sentent gênés quand cette Convention vient à être évoquée sur le plan international.

Deux clauses motivent l'abstention du Gouvernement français: 1°) le droit de recours individuel 2°) La juridiction obligatoire de la Cour Internationale (sans laquelle la Convention ne servirait à rien)

Le premier permet à des sujets d'un Etat, qui s'estiment lésés dans leurs droits essentiels de saisir la Cour d'une plainte contre leur propre gouvernement. Des Belges en ont usé dans les querelles linguistiques et aussi des Gallois. On saisit tout de suite l'usage que nous pourrions en faire. La Cour ne dispose d'aucun moyen de coercition pour faire appliquer ses sentences; mais elles auront un poids moral considérable.

Voilà bien où le bat blesse! Les recours individuels, il y en aurait! et pas seulement venant des Bretons! Lorsqu'il faut attendre qu'un autre Etat saisisse l'O.N.U. en faveur d'une minorité, l'Etat coupable est bien tranquille: les gouvernements

se font des politesses mutuelles - à charge de revanche! - dans ce domaine. Et d'ailleurs, qui s'en inquiète? à part les intéressés? Mais quand il ne suffira plus de répondre "affaires intérieures" pour écarter toute discussion, cela deviendra ennuyeux...

Le Gouvernement Guy Mollet avait déposé un projet de loi de ratification en 1956. Suivant, avec une sage lenteur, la filière parlementaire, le projet fut approuvé (personne n'avait osé se déclarer contre...) à la Commission des Affaires Etrangères en Mars 1958. Le 13 Mai survint et la ratification s'en alla aux oubliettes. En 1960, le Ministre des Affaires Etrangères répondit que le Gouvernement allait déposer un projet... On l'attend encore. Le Monde (13 Av.) nous annonce qu'il va être déposé au cours de l'année...

NOTRE VOYAGE AU CANADA

Le projet que nous avons formé à l'automne prend corps. Il y aura un avion spécial pour MONTREAL, permettant de passer un mois au Canada, du 1er au 31 Août. Coût du trajet aller et retour:

s'il y a 50 passagers: F 240f.

Le prix serait un peu majoré au cas où le nombre de 50 ne serait pas atteint. Il faut un minimum de 25 (il y a déjà une vingtaine d'inscriptions)

À l'arrivée, les passagers seront accueillis par des familles de compatriotes. Le voyage intéresse surtout ceux qui ont des parents émigrés au Canada.

Tous arrangements d'hôtel, si nécessaires, peuvent être pris à l'avance en liaison avec une agence de voyage de Montréal.

Ecrire à l'association pour renseignements complémentaires.

